



## EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 25 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-cinq septembre à 18 heures, le Conseil de Communauté régulièrement convoqué par courriel en date du 18 septembre 2023 s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire à Magalas, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES, Président.

### Délégués Titulaires Présents :

Mesdames Alice ARRAEZ, Emmanuelle AZEMA - CARLES, Lydie COUDERC, Monique CROS, Catherine FIS, Marie GARCIA-CORDIER, Francine GERARD, Martine GIL, Sylvie LERMET, Marie LORENTE, Sandrine MICHAUD, Alba PALOMARES, Séverine SAUR, Lyria VERLET.

Messieurs François ANGLADE, Gérard BARO, Philippe BOUCHE, Patrick BOURRAND FAVIER, Francis BOUTES, Jacques DHAM, Alain DURO, Michel FARENC, Francis FORTE, Francis CASTAN, Bruno CRISTOL, Lionel GAYSSOT, Sylvain HAGER, Alain JARLET, Jean-Claude MARCHI, Gérard NICOLAS, Jacques ROMERO, Guy ROUCAYROL, Michel SALLES, Alain SICILIANO, Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE, Robert SOUQUE, Michel TRILLES, Jean-Michel ULMER.

### Absents :

Mesdames Corinne CONSTANTIN.  
Messieurs Mathieu BENEZECH, Jean BLANQUEFORT, Jean-Michel GUITTARD, Joël RIES, Thierry ROQUE, Pierre-Jean ROUGEOT.

Délégués suppléants : Messieurs Jean-Baptiste GELY représentant M. Joël RIES  
Alain MALRIC.

M. Pierre-Jean ROUGEOT donne procuration à Mme Catherine FIS  
M. Jean BLANQUEFORT donne procuration à M. Gérard NICOLAS

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.  
Madame Martine GIL est élue secrétaire de séance.

### **204-2023 Contrat de prestations de service – Enlèvement et transport de bennes à boues de la STEP de Puissalicon, traitement et compostage**

M. le Président informe l'assemblée que le contrat de prestation de service relatif à l'enlèvement, le transport et le traitement des boues de la station d'épuration de la commune de Puissalicon arrive à terme et qu'il y a lieu de le renouveler.

Il est proposé de retenir la société ALLIANCE Environnement spécialisée dans ce type de prestation pour un montant de :

- 275 € HT par rotation
- 75 € HT la tonne pour le traitement des boues en compostage

Le présent contrat est conclu pour une année à partir de la date de signature du contrat et sera renouvelé par tacite conduction 2 fois un an sauf dénonciation par l'une des parties au plus tard 3 mois avant échéance.

LE CONSEIL, Après avoir entendu l'exposé de son Président, à l'unanimité des membres présents

**AUTORISE** M. le Président à signer le contrat de prestation de service avec la société Alliance environnement pour l'enlèvement, le transport et le traitement des boues de la station d'épuration de Puissalicon

**DIT que** le Président est autorisé à signer tout document relevant de cette décision.

**DIT que** les crédits sont inscrits au BP REGIE ASSAINISSEMENT 2023

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme.

**LE PRESIDENT,**

  
